



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE N°10272U

**EXE10**

**AVENANT N° 1<sup>1</sup>**

*Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.*

**A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

*(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)*

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX  
Représentée par son Président  
Monsieur Vincent FELTESSE  
Esplanade Charles de Gaulle  
33076 BORDEAUX CEDEX

**B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]*

**ANTEA SA**  
**19, Avenue Léonard de Vinci**  
**33600 PESSAC**

**C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.**

■ **Objet du marché public ou de l'accord-cadre :**

*(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)*

Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'opération de dépollution du centre de recyclage de Bassens.

■ **Date de la notification du marché public :** 20 Août 2010

■ **Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :** 24 mois.

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'Économie.

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 19.6%
- Montant HT : 66 750€HT
- Montant TTC : 79 833 €TTC

## D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

*(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)*

### **OBJET :**

La Société ANTEA SA est titulaire du marché de maîtrise d'œuvre n° 10272U conclu pour mener à bien le diagnostic et le plan de gestion de la pollution, les travaux de dépollution et la remise en état du site après travaux avec mise en place d'un suivi d'indicateurs environnementaux du centre de recyclage, situé rue Franklin à Bassens.

Le présent avenant a pour objet :

- après approbation de l'Avant projet Définitif (APD) de fixer la rémunération forfaitaire définitive

L'avant-projet proposé par le maître d'œuvre fait apparaître un coût prévisionnel des travaux de 980 000 € HT (valeur 2012), soit 35 % de moins que l'estimation initiale faite par la Communauté urbaine.

Conformément aux dispositions du marché, la modification du coût prévisionnel des travaux ne modifie pas la rémunération du maître d'œuvre, fixée à 66 750 € HT (dont 2500€ HT de missions supplémentaires)

- la prolongation de la durée du marché.

En effet, afin de trouver la meilleure solution technique possible, à un coût limité et dans des délais de travaux raisonnables, tout en permettant la continuité du service public, la société Antea a mené de nombreuses études pour que le centre de recyclage soit fermé le moins possible. Le planning prévisionnel d'exécution du marché n'a ainsi pas pu être respecté.

En conséquence, il a été dit et convenu ce qui suit entre les parties :

### **ARTICLE 1 : FORFAIT DEFINITIF DE REMUNERATION :**

La rémunération forfaitaire définitive a été arrêtée à la somme de 66 750 € HT soit 79 833 € TTC, conformément aux dispositions des articles 4 et 5 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).

### **ARTICLE 2 : PROLONGATION DE LA DUREE DU MARCHE :**

Le marché de maîtrise d'œuvre n° 10272U est prolongé de 15 mois, à compter de la notification du présent avenant.

### **ARTICLE 3 : AUTRES CLAUSES DU MARCHE :**

Toutes les clauses et conditions du marché initial non modifiées par celles du présent avenant demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

### **ARTICLE 4 : DATE D'ENTREE EN VIGUEUR :**

Le présent avenant entrera en vigueur à compter de sa notification

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :  
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

**E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

**Pour l'Etat et ses établissements :**

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : ..... , le .....

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)



## G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

### ■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

### ■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

*(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

### ■ En cas de notification par voie électronique :

*(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

